Information

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Département des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/DAT/2024-293** **22/05/2024**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 25/10/2024
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 7

Objet : Note de service relative au dispositif national TUTAC, dispositif d'appui à la prise de fonction des nouveaux contractuels (enseignants, formateurs et conseillers principaux d'éducation -CPE-) des EPLEFPA pour l'année scolaire 2024-2025.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA Institut Agro Dijon Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : Dispositif TUTAC applicable à la rentrée 2024.

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, formateurs et conseillers principaux d'éducation (CPE) contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC (TUTorat des Agents Contractuels).

Le dispositif TUTAC vise à répondre aux besoins des contractuels nouvellement recrutés dans l'enseignement agricole. Il leur permet d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous plusieurs formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

Il s'agit d'un dispositif obligatoire, pour la réussite duquel le rôle du directeur de l'établissement, dans l'accueil de l'agent et son accompagnement tout au long du parcours, est essentiel.

Les SRFD/SFD s'assureront de la bonne diffusion des informations relatives au dispositif aux établissements de leur région.

Ce dispositif d'accompagnement, reconduit à la rentrée de septembre 2024, se déroulera tout au long de l'année scolaire selon les modalités ci-après définies.

1. Rôle du directeur de l'EPLEFPA

L'accueil des nouveaux agents dans un EPLEFPA est un acte fort de management, il conditionne une insertion de qualité pour l'agent nouvellement recruté dans l'enseignement agricole et son appropriation des missions de l'enseignement agricole et de la culture de l'établissement.

La note de service DGER/POFEGTP/N99-2089 du 30 août 1999 relative à l'organisation de l'accueil des nouveaux agents dans les établissements (disponible sur https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue), indique qu'il entre dans les fonctions du directeur de l'EPLEFPA d'assurer et d'organiser l'accueil afin de contribuer à la professionnalisation de tous les personnels.

Au-delà de cet accueil, les directeurs d'EPLEFPA faciliteront les relations de l'agent :

- d'une part avec les équipes de direction, les équipes pédagogiques, les personnes ressources en informatique, en documentation, et le responsable local de formation (RLF) de l'EPLEFPA ;
- d'autre part avec les divers acteurs intervenant dans l'organisation du dispositif TUTAC :
  - au niveau régional :
    - le délégué régional à la formation continue (DRFC) au sein de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou pour les DROM/COM de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ;
    - ~~le Service régional de la formation et du développement (SRFD) ou pour les DROM/COM le Service de la formation et du développement (SFD) ;~~
  - au niveau national : l'Institut Agro Dijon/DIRED dans le cadre de la procédure d'inscription.

Afin de permettre le fonctionnement de l'ensemble du dispositif, les directeurs d'EPLEFPA doivent donner à chaque agent concerné l'accès à un poste informatique relié au réseau Internet dans les conditions telles qu'il puisse d'une part recevoir, rédiger et transmettre des messages et, d'autre part, avoir accès par la navigation sur Internet aux ressources en ligne, et en particulier à Chlorofil.

Le directeur s'assure que les agents inscrits soient libérés de leur service aux dates prévues afin qu'ils participent aux regroupements.

Une attention particulière doit être portée aux personnels nommés postérieurement à la rentrée scolaire afin qu'ils puissent bénéficier de la même qualité d'accompagnement à la prise de fonction. Le directeur de l'EPLEFPA inscrit tout nouvel agent recruté en cours d'année afin qu'il puisse bénéficier *à minima* du parcours à distance, de l'accès à l'espace Resana « TUTAC » et du classeur papier.

Les agents concernés par ce dispositif pourront également, avec l'accord de leur supérieur hiérarchique, participer aux actions de formation proposées dans les programmes de formation continue de l'enseignement agricole (programmes national ou régional).

En complément de la prise en charge collective des nouveaux contractuels, les directeurs d'EPLEFPA proposeront, sur la base du volontariat, à un collègue expérimenté, d'apporter un appui sous forme de conseil et d'information. Cet engagement peut être valorisé dans le cadre de la brique du pacte enseignant correspondante.

A la fin de cette année de formation, les directeurs organiseront un échange avec les agents concernés par le dispositif de formation afin de dresser un bilan de l'année écoulée et d'identifier les axes de formation à mobiliser et à suivre pour consolider et renforcer les acquis.

2. Personnel concerné par le dispositif TUTAC

Le dispositif TUTAC est obligatoire pour :

- tous les enseignants et formateurs contractuels (les agents contractuels d'État [ACEN] et les agents contractuels sur budget d'établissement [ACB]) recrutés pour la **première fois durant l'année 2024** dans l'enseignement agricole public, intervenant en formation initiale, scolaire et par apprentissage, ou en formation professionnelle continue, bénéficiant d'un **contrat pour un temps de travail de 50 % et plus** ;
- tous les conseillers principaux d'éducation (CPE) contractuels recrutés pour la première fois durant l'année 2024 ;
- tous les contractuels remplissant les conditions rappelées ci-dessus postérieurement à l'organisation du dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants organisé en 2023 et qui n'ont pas pu bénéficier du dispositif, **après avis de l'inspection de l'enseignement agricole** ;
- tous les personnels signalés par l'inspection de l'enseignement agricole ou qui changent de discipline.

Pour rappel, les assistants d'éducation, les vacataires, les personnels détachés ou en positon normale d'activité relevant initialement du ministère chargé de l'éducation nationale et les professeurs stagiaires bénéficient d'autres dispositifs et ne sont pas concernés par la présente note de service.

3. Présentation du dispositif (cf. annexe 1)

Le dispositif TUTAC comporte différents modules de formation et des regroupements :

- **les modules de formation en distanciel** :
  - le parcours « Accueil pour une prise de poste dans un EPLEFPA » composé de différents modules ;
  - le webinaire « L'évaluation dans l'enseignement agricole et ses spécificités », animé par l'Inspection de l'Enseignement Agricole ;
  - le module « Les fondamentaux de la Laïcité ».
- **le regroupement régional de pairs en présentiel** ;
- **les regroupements nationaux** : pédagogique et didactique pour les enseignants, action éducative pour les CPE (en présentiel) et formation professionnelle pour les formateurs en CFA/CFPPA (en distanciel)

3.1 Les modules de formation en distanciel

Le parcours « Accueil pour une prise de poste dans un EPLEFPA » est composé de différents modules.

Chaque agent inscrit dans le dispositif dispose d'un outil d'auto formation conçu et accompagné par l'équipe de l'Institut Agro Dijon/Eduter Ingénierie. Pour être pertinent et efficace, ce parcours doit être suivi dès l'entrée en fonction du nouvel agent. Il sera nécessaire de prévoir du temps dès son arrivée pour sa réalisation.

Le parcours de formation comprend plusieurs modules portant sur les connaissances de base pour « Bien débuter avec un groupe d'apprenants », le Plan Enseigner à Produire Autrement, les spécificités de l'enseignement agricole et les missions qui incombent au nouvel arrivant.

Un test d'auto positionnement permet à chacun d'individualiser son parcours en fonction de ses besoins.

Pour suivre ce parcours, le nouveau contractuel sera accompagné par les référents parcours à distance Mentor tout au long de son parcours.

Le webinaire « L'évaluation dans l'enseignement agricole, cœur de l'action des enseignants » est organisé par l'Inspection de l'enseignement agricole organise en distanciel le ~~10-06~~ 04 octobre 2024 de 9h à 12h.

Le programme et les modalités de connexion seront indiquées dans l'espace TUTAC de Resana.

Lorsque l'établissement compte plusieurs contractuels concernés, le directeur peut mettre à leur disposition une salle afin qu'ils suivent collectivement la formation et bénéficient d'un effet de groupe permettant les échanges en interne.

Enfin, le module « Les fondamentaux de la Laïcité » est proposé au sein du parcours « Accueil pour une prise de poste en EPLEFPA » via un lien qui permet d'accéder à ses contenus (plateforme Mentor).

3.2 Le regroupement régional de pairs

Le regroupement régional de pairs est à destination des agents recrutés dans les EPLEFPA de la région administrative concernée *(Cf. annexe 2).*

Il a pour objectif :

- **d'aborder les aspects transversaux du métier** : l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole régional et ses spécificités, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, le travail en équipe, les droits et les devoirs ;
- **de permettre des échanges de pratique grâce à deux ateliers « Vie scolaire » et « L'apprenant au cœur du métier » ;**
- **de répondre** concrètement aux attentes des agents concernant leur environnement professionnel.

Il est organisé par les DRFC ou le SRFD/SFD (Ile de France et DROM) avec notamment des interventions des SRFD/SFD. Ce regroupement d'une durée **impérative minimale** de **4 demi-journées** aura lieu entre le 9 et le 16 octobre 2024. **Il doit être organisé en France métropolitaine et dans les DROM-COM.**

L'enquête web permettant d'établir un bilan national des sessions régionales devra être renseignée au plus tard le **15 novembre 2024**.

3.3 Les regroupements nationaux

Lors de son inscription au dispositif TUTAC, exclusivement en ligne, l'agent avec le directeur ou son adjoint, choisit un regroupement pédagogique et didactique. C'est ce choix qui va déclencher sa convocation sous couvert de la direction de son établissement. Le suivi logistique des regroupements nationaux est confié à l'Institut Agro Dijon/DIRED.

- **Regroupement pédagogique et didactique pour les enseignants** *(Cf. annexes 3 et 4)* :

Ce regroupement est animé par l'inspection de l'enseignement agricole. Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Un nombre maximal de participants étant défini pour certains regroupements, ils sont réservés en priorité aux ACEN. Les ACB seront admis en fonction des places disponibles.

Ce regroupement d'une durée impérative de 5 demi-journées aura lieu la semaine 47 : du mardi 19 novembre 2024 à 14 heures au jeudi 21 novembre 2023 à 16 heures.

La date limite d'inscription est fixée au 25 octobre 2024 – 18h.

Ce regroupement sera complété par une journée de formation entièrement à distance qui se tiendra au cours des mois de mai ou juin 2025.

- **Regroupement national spécifique action éducative pour les conseillers principaux d'éducation contractuels** *(Cf. annexe 4)* **:**

Ce regroupement est organisé par les inspecteurs de l'enseignement agricole à compétences générales, établissements et vie scolaire. Son objet est centré sur la place et le rôle du CPE, l'organisation du travail des équipes d'assistants d'éducation dans la vie scolaire, de la surveillance et du suivi des élèves, apprentis et étudiants. Il sensibilise aussi au volet éducatif du projet d'établissement.

Ce regroupement d'une durée impérative de 5 demi-journées aura lieu du mardi 19 novembre 2024 à 14 heures au jeudi 21 novembre 2024 à 16 heures à l'EPLEFPA de Castelnau-le-Lez (34).

La date limite d'inscription est fixée au 25 octobre 2024 – 18h.

Ce regroupement sera complété par une journée de formation entièrement à distance qui se tiendra au cours des mois de mai ou juin 2025.

- **Regroupement national à distance spécifique formation professionnelle pour les formateurs en CFA-CFPPA** *(Cf. annexe 4)*

Ce regroupement est organisé par les inspecteurs de l'enseignement agricole, chargés de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage. Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA. Les thèmes abordés lors de ce regroupement s'appuient sur les notions abordées et travaux effectués lors du module national de formation à distance sur l'évaluation, les examens et les diplômes.

Ce regroupement se déroulera en distanciel sur une durée impérative de 4 demi-journées et aura lieu en semaines 48 et 49.

L'agent s'inscrit au regroupement souhaité lors de son inscription au dispositif TUTAC.
- Session 1 : du mardi 26 novembre 2024 à 14 heures au jeudi 28 novembre 2024 à 12 heures,
- Session 2 : du mardi 03 décembre 2024 à 14 heures au jeudi 05 décembre 2024 à 12 heures,

La date limite d'inscription est fixée au 8 novembre 2024 – 18h00

Un nombre maximal de participants par session étant défini, il est impératif lors de l'inscription de formuler systématiquement un second choix.

4. Les modalités d'inscription

L'inscription de l'agent dans le dispositif d'accompagnement TUTAC comporte deux phases :

1. la demande d'inscription au dispositif TUTAC (Cf. annexe 5 à renseigner et à transmettre au directeur de l'établissement ou son adjoint) ;
2. la validation de la fiche d'inscription (notamment la discipline) par le directeur ou son adjoint et l'inscription de l'agent par ces derniers dès parution de cette note de service, exclusivement en ligne à l'adresse suivante : http://inscription.tutac.educagri.fr/

Une attention particulière du directeur d'EPLEFPA ou de son adjoint doit être portée sur les informations transmises, en particulier le statut de l'agent (ACEN ou ACB), la ou les disciplines enseignées, une adresse mail professionnelle.

Cette inscription :

- conditionne la participation à tous les regroupements (Cf. §3 et 4 de la note de service) : c'est par cette inscription que le nouvel agent est convoqué aux différents regroupements ;
- se traduit par une inscription automatique à l'espace Resana «TUTAC» qui permet au nouvel agent d'obtenir les informations pratiques sur les regroupements nationaux et d'échanger sur les problèmes rencontrés avec des collègues dans la même situation que lui ;
- entraîne l'envoi du classeur TUTAC 2024 en version papier consultable début juillet 2024 sur http://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue/tutac ou https://chlorofil.fr/tutac
- déclenche l'envoi par la plateforme MENTOR des identifiants et codes d'accès individuels pour suivre le parcours de formation à distance «Accueil pour une prise de poste en EPLEEFPA ».

L'Institut Agro Dijon/DIRED a la responsabilité de l'inscription au dispositif, de l'accès à la plateforme Mentor, de la création et de l'animation de l'espace Resana « TUTAC » ainsi que la gestion logistique des regroupements nationaux (hébergement, restauration et remboursement des frais de déplacement des stagiaires conformément aux décrets en vigueur).

Seuls les agents inscrits avant le ~~4 octobre 2024~~ 26 septembre 2024 participeront à l'ensemble de la formation. Les agents sus-mentionnés nommés en poste à partir de début novembre 2024 bénéficient du parcours en ligne et reçoivent le classeur TUTAC, mais ne peuvent participer aux regroupements.

Un suivi du dispositif sera réalisé par l'agent dans le cadre de son parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en établissement public d'enseignement technique agricole ». Des attestations de participation sont établies par IAD-DIRED pour les regroupements nationaux et par le DRFC pour le regroupement régional.

5. Procédures de remboursement des frais de stage visés

Afin d'éviter au maximum que les stagiaires TUTAC aient à avancer des frais lors des regroupements, qu'ils soient agent contractuel d'État (ACEN) ou agent contractuel d'établissement sur budget (ACB), le remboursement des frais inhérents à ces déplacements est prévu de la façon suivante :

- ***Les frais de stages liés au regroupement régional de pairs sont pris en charge par les DRFC*** *(cf. liste contacts annexe 6)*

Les DRFC assurent directement le paiement aux prestataires des frais d'hébergement et de restauration sur leur budget régional. Les frais de transport sont remboursés par le DRFC après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire.

- ***Les frais de stages liés aux regroupements nationaux spécifiques sont pris en charge par l'Institut Agro Dijon/DIRED***

Les frais d'hébergement et de restauration pendant le stage sont payés directement aux prestataires par l'Institut Agro Dijon/DIRED via l'inscription au dispositif TUTAC qui entraîne la convocation de l'agent au regroupement. La réservation de l'hébergement ne sera faite pour lui qu'après qu'il ait confirmé sa participation en répondant au questionnaire dématérialisé envoyé via un lien (SPHINX) sur son adresse educagri ;

Les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par l'Institut Agro Dijon/DIRED après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a confirmé sa participation.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

Liste des annexes :

Annexe 1 : ~~Schéma du parcours et étapes clés~~ Synthèse du parcours – Étapes clés

Annexe 2 : Programme du regroupement régional de pairs

Annexe 3 : Organisation des regroupements pédagogiques et didactiques – lieux

Annexe 4 : Programmes des regroupements nationaux (pédagogiques et didactiques pour les enseignants, formation professionnelle pour les formateurs de CFA/CFPPA et action éducative pour les CPE)

Annexe 5 : Demande d'inscription au dispositif TUTAC

Annexe 6 : Liste des contacts

Annexe 7 : Synthèse des procédures mises en œuvre par les différents acteurs du dispositif TUTAC

SYNTHÈSE DU PARCOURS - ÉTAPES CLÉS

Le Dispositif TUTAC : de quoi s'agit-il ?

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, des formateurs et des CPE contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Ce dispositif spécifique proposé aux contractuels vise à leur permettre d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous diverses formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

Deux établissements du Dispositif National d'Appui (DNA), l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA) et les DRAAF / Délégués Régionaux à la Formation Continue (DRFC) en assurent la mise en œuvre.

……..

Conditions pour s'inscrire sur le site : http://inscription.tutac.educagri.fr

Dès la parution de la note de service en fin d'année scolaire

❖ *Détenir un contrat pour un temps de travail de 50 % ou plus.*

❖ *Être affecté pour la 1re fois dans un établissement d'enseignement en formation initiale (scolaire ou apprentissage) ou en formation professionnelle continue, ou en tant que CPE.*

❖ ***Être inscrit par l'établissement qui s'assure de l'exactitude des informations données sur la fiche d'inscription.***

……..

S'inscrire au dispositif TUTAC c'est accéder à :

- « l'espace Resana TUTAC » : informations et échanges pour le bon déroulement de votre formation dans le dispositif.
- un parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en EPLEFPA » : conçu par Institut Agro Dijon Eduter /Ingénierie, composé de plusieurs modules ;
- un regroupement régional de pairs : session d'information à initiative régionale organisée par les DRAAF (DRFC) et DAAF (DRFC) ;
- un atelier en distanciel animé par l'inspection de l'enseignement agricole portant sur les examens, la délivrance des diplômes et l'évaluation dans l'enseignement agricole ;
- un regroupement disciplinaire pour les enseignants animé par l'inspection de l'enseignement agricole centré sur les aspects didactiques liés à la discipline : mise en œuvre des référentiels, les adaptations de connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline, et sur l'exercice des missions ;
- un regroupement pour les conseillers principaux d'éducation contractuels : animé par les inspecteurs à compétences générales, établissements et vie scolaire dont l'objet porte sur la place et le rôle du CPE dans l'EPLEFPA ;
- un regroupement spécifique en distanciel pour les formateurs CFA/ CFPPA, animé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA ;
- un regroupement complémentaire disciplinaire / CPE entièrement à distance au cours du mois de mai ou juin.

……..

Le classeur TUTAC : une ressource indispensable

Le classeur TUTAC a pour but de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole public en posant les bases minimales des connaissances, des compétences et des comportements qui vous seront nécessaires.

Il comprend quatre grandes parties :

- *Connaître l'enseignement agricole public (ses missions et son organisation, son cadre institutionnel du local au national) ;*
- *S'insérer dans l'enseignement agricole public (à votre arrivée, dans votre quotidien) ;*
- *Exercer son métier au quotidien (préparer son enseignement, mettre en œuvre des séances d'enseignement, évaluer…) ;*
- *Évoluer dans son emploi, sa carrière.*

CHRONOLOGIE DU DISPOSITIF TUTAC

Étape par étape

INSCRIPTIONS

Inscriptions à partir du 17 juin

Par l'établissement pour l'agent qui remplit la fiche en annexe 5 de la note de service et la remet à son directeur d'établissement.
http://inscription.tutac.educagri.fr/
Détails et modalités dans la note de service DGER DAT/2024-293 du 22 mai 2024

PARCOURS À DISTANCE

Accueil pour une prise de poste dans un EPL

Parcours ouvert du **17 juin 2024 au 30 mai 2025**
Webinaire : intervention de l'inspection sur le thème de l'évaluation le **4 octobre 2024 de 9 h à 12 h**
Contact : eduteringenierie-tutac@agrosupdijon.fr

REGROUPEMENTS RÉGIONAUX

En présentiel, 2 à 3 jours selon les régions **(sem. 41 et 42)**
Contenu : environnement professionnel immédiat (organisation du système éducatif, établissement, travail en équipe…) – 2 ateliers sur la psychologie de l'adolescent et la gestion du groupe
Inscription par l'EPL
Invitation envoyée par les DRFC
Logistique : déjeuners avancés par les DRFC, hébergements et dîners avancés par certaines DRFC, déplacements remboursés à l'agent sur la base de justificatifs à transmettre au responsable local formation (RLF).
Contact (inscription, frais) : RLF de votre établissement

REGROUPEMENTS NATIONAUX

Regroupements les semaines **47, 48, et 49** en fonction du profil de l'agent.
Contact : IAD-DirED cnpr-admintutac@agrosupdijon.fr
Remboursements : Fichier de remboursement envoyé après les regroupements par IAD- DirED

REGROUPEMENTS ENSEIGNANTS

Inscriptions du 17 juin au 25 octobre 2024
Du **19 au 21 novembre** en présentiel
Contact : IAD-DirED cnpr-admintutac@agrosupdijon.fr

REGROUPEMENTS CPE

Inscriptions du 17 juin au 25 octobre 2024
Du **19 au 21 novembre** en présentiel
Lieu : Castelnau-le-Lez
Contact : IAD-DirED cnpr-admintutac@agrosupdijon.fr

REGROUPEMENTS CFA-CFPPA

Regroupement spécifique pour les formateurs en CFA-CFPPA
Inscriptions : **du 17 juin au 8 novembre 2024**
Du **26 au 28 novembre 2024 ou du 3 au 5 décembre 2024** en distanciel
Contact : IAD-DirED cnpr-admintutac@agrosupdijon.fr

juin 2024

Programme du regroupement régional de pairs

Au cours de ces quatre demi-journées (ou cinq demi-journées dans le cas où une journée entière est consacrée à l'atelier 2), les points suivants et les deux ateliers devront être abordés :

- Accueil & explication de la logistique du regroupement régional et des regroupements nationaux.
- Présentation du dispositif TUTAC dans sa globalité
- Les spécificités de l'enseignement agricole **dans la région** :
  - L'enseignement agricole et le MASA : l'autorité académique et le rôle des différents services de la DRAAF
  - Les établissements, les compétences, les projets
- L'enseignant contractuel :
  - Son statut : ACEN ou ACB
  - Son évolution de carrière
  - Rappel sur les inscriptions aux regroupements pédagogiques et didactiques
  - Les ressources et supports à la disposition de l'enseignant :
    - Messagerie, Espaces Resana dont « TUTAC », espaces numériques de travail…
    - Autres outils à disposition (ressources régionales ou utilisation régionale des ressources)
      - Sites Chlorofil, Educagri, Pollen…
      - Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements
- **Atelier 1 : « Vie scolaire : gérer les apprenants en classe et hors classe »**
- **Atelier 2 : « L'apprenant au cœur du métier : adolescents et adultes : une approche éducative et sur les façons d'apprendre »**

ANNEXE 3

Organisation des regroupements pédagogiques et didactiques
TUTAC 2024 – Semaine 47
du mardi 19 novembre à 14h00 au jeudi 21 novembre à 16h00

Noms Inspecteurs	Nb max	Disciplines	Lieux regroupements
JUST Fabrice RAIMBAULT Frédéric	-	Français - Philosophie	**LPA Belleville (69)**
DE REGT Haike BRENDLE Arielle	-	Biochimie Microbiologie, Génie des procédés des industries agroalimentaires	**LEGTA Plombières lès Dijon (21)**
ROSSET Nicolas AUSSENAC Jérôme	-	Physique - Chimie	**EPLEFPA Albi Fonlabour (81)**
HENEMAN Corinne GOUEGOUX Isabelle	-	SESG Economie familiale et sociale	**LPA d'Alençon (61)**
SAINT-AUBERT Christel ROBIN Patrice NAULEAU Philippe	-	SESG Gestion de l'entreprise SESG Gestion de l'environnement	**LEGTA St-Genis Laval (69)**
BOUCHER Didier MACHABERT Bertrand MEUNIER Stéphane	-	SESG Gestion commerciale	~~**Lycée de Brive Voutezac (19)**~~ **LPA de Bergerac (24)**
CASALS Alban GAUJOUX Myriam IUS Fabien SAURETY Frédéric (CMI) POUSSIN Marie-Hélène (CMI)	-	Biologie Ecologie	**LEGTA Edgar Faure de Montmorot (Lons-le-Saulnier) (39)**
HENRY Xavier BURKHALTER Alexandre LACAZE Céline OURABAH Riadh	24	Sciences et technologie des équipements/Agroéquipement/ Equipements hydrauliques	**EPLEFPA du Loiret site du Chesnoy Amilly (45)**
BONNIER Géraldine DROILLARD Marie-Paule	-	Sciences et techniques horticoles Viticulture-Œnologie	**EPLEFPA Rouffach-Wintzenheim (68)**
CITRON Xavier VERGNENEGRE Franck MARQUET Stéphane	25	Histoire et Géographie EMC	**LEGTA Blanquefort (33)**
MARCHEGAY David JACQUIN François-Xavier RAYNARD Philippe LAPEYRE Guillaume	60	Aménagements Paysagers – Gestion des espaces naturels – Gestion forestière	**EPLEFPA Roanne-Chervé (42)**
RIGAL Joël VARIGNIER Monique MONTIGNY Delphine DENECE Éric	40	Zootechnie y compris Aquaculture, Animalerie, Hippologie et élevage canin et félin	**EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute-Vienne** **LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)**
BRETILLON Xavier LE JANNOU Olivier SAUNIER Christophe ACHMIT Abel GOULLIER Nancy	-	Anglais Espagnol Allemand	**LEGTA de Chambéry-La Motte-Servolex (73)**
HITIER Stéphan	40	Education Socioculturelle	**LEGTA de LOMME (59)**
BENOIT Magali CANDALH Arnaud	-	Agronomie - Production végétale	**LEGTA Valence (26)**
ROUX Hervé ROUSSEL Agathe	40	Mathématiques	**Lycée agricole « Mathieu de Dombasle » (Lycée de Pixérécourt) (54)**
GENOUX Stéphane WOZNIAK Véronique DUMAS Michel	- 16	Documentation Technologies de l'informatique et du multimédia	**LEGTA Vendôme (41)**
DUPRE Marie-Hélène FAGOT Etienne SCHIRO Cyrille	-	Education physique et sportive	**LEGTA Toulouse-Auzeville (31)**

Programmes des regroupements pédagogiques et didactiques

Ces regroupements sont centrés sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Regroupement LETTRES - PHILOSOPHIE

Le métier d'enseignant et les finalités de l'enseignement des lettres et de la philosophie : gérer la classe, favoriser la motivation des élèves et des étudiants et leur autonomie dans les apprentissages, travailler en équipe.

Les textes officiels : s'approprier les référentiels de diplômes, de formation et de certification et les notes de service ; utiliser les documents d'accompagnement.

L'organisation de l'enseignement : structurer les enseignements autour des compétences et des capacités, concevoir l'évaluation comme moteur des apprentissages et de la formation, envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences, bâtir une séance, choisir les supports adaptés, varier les activités (lecture cursive/lecture analytique/lecture littéraire, interaction lecture/écriture, maîtrise de la langue, pratiques de l'oral), gérer la trace écrite, construire différentes modalités d'évaluation.

La procédure d'inspection des agents contractuels : préciser les attentes et les modalités ; répondre aux interrogations.

Mise en œuvre :

Recueil des représentations et des questionnements. Travaux de groupes ciblés, mises en commun, préconisations.

Les participants sont invités à apporter les référentiels des classes dont ils ont la charge et s'ils le souhaitent des documents personnels (progressions, évaluations). Il leur est également demandé de se munir d'un ordinateur portable et d'une clé USB.

Regroupement BIOCHIMIE – MICROBIOLOGIE – GENIE DES PROCEDES DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Lors de ce regroupement, le déroulement du stage est le suivant :

- recueil des attentes des stagiaires ;
- la posture de l'enseignant ;
- enseigner : les missions de l'enseignant ;
- où et comment s'informer : les ressources et outils à disposition ;
- le référentiel de diplôme ;
- faire acquérir des capacités, présentation des bases de la conception d'une séquence et de la mise en œuvre d'une séance ;
- évaluer des capacités ;
- travail en groupes : préparation d'une séquence et d'une séance à partir d'une capacité de rang 2 ;
- restitution des travaux de groupes ;
- présentation de l'Inspection, ses rôles, ses missions, la procédure d'inspection des agents contractuels ;
- temps d'échanges en fin de stage.

L'établissement d'accueil est sollicité pour la visite des laboratoires, de l'atelier technologique et/ou de la halle technologique, ainsi que pour des interventions d'ordre pédagogique et/ou administratif.

Les participants sont invités à apporter les référentiels des classes dans lesquelles ils interviennent. Il leur est également demandé de se munir d'un ordinateur portable.

Regroupement PHYSIQUE - CHIMIE

Lors de ces journées de formation les sujets suivants sont abordés :

- le recueil des attentes des stagiaires
- le métier d'enseignant et plus particulièrement celui de physique chimie dans le cadre d'équipes éducatives et pédagogiques ;
- l'appropriation des référentiels, des documents d'accompagnement et des notes de cadrage des examens ;
- la construction d'une séquence d'enseignement ;
- l'élaboration de tâches complexes ;
- la recherche de ressources ;
- l'évaluation des capacités ;
- la gestion de la classe ;
- l'utilisation d'outils numériques ;
- la mise en œuvre d'activités expérimentales.

Le travail se déroule sous forme d'études de cas, de débats et d'exposés… Il est souhaitable que les stagiaires viennent avec des documents personnels (cours, progression, évaluation, situation de vie de classe…) ou des ouvrages avec lesquels ils ont l'habitude de travailler.

Dans la mesure du possible, les stagiaires peuvent proposer des thèmes d'étude liés à l'exercice de leur profession qu'ils aimeraient que l'on traite.

Une information sera faite sur le déroulement et les enjeux de l'inspection que les contractuels auront au cours de la deuxième année d'exercice, selon la procédure normale.

Regroupement SESG / ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE

Pendant les cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants seront abordés :

- les textes officiels : s'approprier le référentiel de diplôme et les notes de service ; utiliser lesdocuments d'accompagnement.

- l'organisation de l'enseignement : placer l'enseignement professionnel au centre de la formation, structurer les enseignements autour des capacités, concevoir l'évaluation comme le moteur des apprentissages et de la formation, envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences, bâtir une séance, choisir les supports adaptés, varier les activités.

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques, des travaux de groupes, des mises en commun, la mise en œuvre d'un cours de pratique professionnelle adapté aux locaux disponibles et des temps d'apports. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Les participants doivent apporter leur tenue professionnelle, un ordinateur, les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, progressions, évaluations, fiches de TP, plan d'évaluation…

Regroupements
SESG / GESTION COMMERCIALE
SESG / GESTION DE L'ENTREPRISE

Les cinq demi-journées seront organisées autour de temps d'échanges à partir de supports fournis par l'inspection et de travaux de groupes. L'objectif de la formation, outre ce qui est indiqué en chapeau de cette annexe, est d'aider les nouveaux enseignants et formateurs dans la construction de séquences, de séances et d'évaluations répondant à l'approche capacitaire des référentiels.

Différents dispositifs pédagogiques seront présentés afin de permettre aux stagiaires de varier les activités proposées à leurs apprenants.

Il est souhaitable que les stagiaires se munissent de leurs ordinateurs portables et des référentiels des formations dans lesquels ils interviennent. Ils peuvent aussi apporter des exemples d'évaluation mises en oeuvre.

La dimension éducative du métier d'enseignant ou de formateur sera également abordée sous l'angle de la gestion de classe.

La procédure d'inspection des agents contractuels sera présentée afin de préciser les attentes et les modalités et de répondre aux interrogations.

Regroupement BIOLOGIE - ECOLOGIE

Ce regroupement se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront avec des travaux de groupes. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Après une phase de présentation, les points suivants serviront de fil conducteur au cours des cinq demi-journées :

- prendre en main et mobiliser un référentiel pour adapter son enseignement à un niveau de formation ;
- concevoir des séances et des séquences d'enseignement pour une mise en œuvre dans la classe ;
- intégrer l'évaluation dans un parcours de formation en fonction des objectifs d'apprentissages et des finalités de l'évaluation ;
- prendre appui sur le référentiel de compétences professionnelles des enseignants (2013) pour développers ses pratiques professionnelles

Regroupement
AGROEQUIPEMENTS / AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

Le regroupement disciplinaire a pour objectif de cerner les attendus et les spécificités du métier d'enseignant en Sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques (STAEAH)

Finalités du stage :

- s'approprier la didactique de la discipline ;
- exercer les missions d'un enseignant en STAEAH.

Modalités :

Les stagiaires sont invités à apporter les documents numériques qu'ils utilisent lors de leurs séances de cours et de travaux pratiques (documents de préparation, documents destinés aux élèves, sujets d'évaluation…).

Ces documents pourront être présentés. Ils servent de point d'appui pour nourrir les échanges en lien avec les recommandations du classeur TUTAC disponible sur Chlorofil.
Les travaux se déroulent en groupe entier et en sous-groupes. Une large place est accordée à l'expression des attentes des stagiaires et aux réponses à leurs questions.
Les points suivants seront abordés :

- le métier d'enseignant en STAEAH ;
- la conception d'une progression pédagogique, d'une évaluation, d'une séance de cours, d'une séance de TP ;
- l'approche capacitaire ;
- les ressources documentaires ;
- la gestion de la classe ;
- les interactions avec les autres disciplines ;
- l'utilisation et la gestion des ateliers pédagogiques d'agroéquipement et d'hydraulique ;
- enseigner en sécurité et éduquer aux risques professionnels ;
- les concours en STAEAH et l'inspection de contrôle.

Il est souhaitable que les stagiaires se munissent d'un ordinateur portable et des référentiels des formations dans lesquelles ils interviennent.

Regroupement

SCIENCES ET TECHNIQUES HORTICOLES
SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA VIGNE ET DU VIN

Ce regroupement disciplinaire qui s'inscrit dans la continuité du « TUTAC régional regroupement de pairs » a pour objectif d'aider les stagiaires à cerner les contours et les attendus du métier d'enseignant en sciences et techniques horticoles ou en sciences et techniques de la vigne et du vin.

Durant les cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants seront abordés :

- proposer un enseignement adapté aux attendus du référentiel de diplôme : prise en main des textes officiels et d'autres documents, exploration de la liberté pédagogique, accompagnement des apprentissages des apprenants, évaluations ;
- travailler en équipe pédagogique : la progression comme support de discussion et de concertation, la mise en œuvre de la pluridisciplinarité ;
- identifier les acteurs locaux du système dans lequel l'enseignant évolue : directeur adjoint, coordinateur, président adjoint de jury, directeur d'exploitation, maîtres de stage, maîtres d'apprentissage ;
- préparer l'inspection de contrôle (enjeux, modalités et attendus de l'inspection).Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et deconfrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Les participants sont invités à apporter les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, progressions, évaluations, fiches de TP, plan d'évaluation…

Regroupement HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Ce regroupement est conçu comme un espace d'échanges, de réflexion et de discussion autour des pratiques professionnelles.

Points abordés :

- se positionner en tant qu'enseignant. Mettre en œuvre les missions de l'enseignant ; gérer la classe ; favoriser la motivation, la réussite et l'autonomie des élèves ; travailler en équipe ; comprendre les finalités de l'enseignement de l'histoire – géographie – EMC ; travailler en pluridisciplinarité…
- s'approprier les textes officiels : référentiels de diplômes, référentiels de formation et de certification, notes de services, documents d'accompagnement ;
- concevoir et planifier son enseignement : établir une programmation et une progression ; concevoir des séquences et des séances ; engager des apprentissages à partir de capacités ou de compétences ; diversifier les dispositifs pédagogiques et didactiques ; choisir des documents ; faire écrire les élèves ; bâtir des évaluations intégrées au processus de formation et d'apprentissage, engager une démarche réflexive sur ses propres pratiques…
- préparer sa première inspection.

Mise en œuvre :

- temps d'échanges. Premiers questionnements sur les pratiques professionnelles : inquiétudes, représentations, perspectives ;
- temps de production en ateliers pour bâtir une ou des séances ;
- temps de mise en commun et préconisations.

Les enseignants sont invités à se munir des référentiels, de leurs documents de travail ainsi que de leur matériel informatique (ordinateur portable, clé USB…).

Chaque enseignant aura la possibilité de présenter une séance de son choix, celle-ci aura été mise en œuvre auprès des élèves. Il serait souhaitable également de proposer un exemple d'évaluation.

Regroupement LANGUES

Pendant ces cinq demi-journées, seront abordés :

- le CECRL ;
- l'approche actionnelle et les techniques d'enseignement dans les cinq activités langagières ;
- la mise en œuvre des référentiels ;
- l'élaboration de CCF.

Regroupement AMENAGEMENT

Objectifs : Construction de séquences d'enseignement et d'évaluation intégrant l'approche capacitaire, le pilotage par l'évaluation et la valorisation des situations professionnelles. Au travers de situations pédagogiques concrètes, les stagiaires pourront apprécier comment mettre en œuvre une pédagogie individualisée et l'accompagnement des apprenants. Ils mesureront l'autonomie et la responsabilité que permettent et nécessitent des évaluations capacitaires mobilisant l'expérience des apprenants. Ils pourront mieux cerner comment valoriser les atouts des EPL et de leur environnement et tout particulièrement les espaces des exploitations et les domaines des lycées agricoles.

Les stagiaires choisissent une capacité d'une filière où ils interviennent, élaborent une évaluation et construisent une séquence de formation en s'appuyant de préférence sur une situation contextualisée de terrain.

Déroulement :

Seront abordés au cours d'exercices concrets : la structuration des enseignements autour des compétences ; le pilotage des modules par l'évaluation des capacités ; l'importance de la pédagogie par alternance (place du stage, du chantier, du projet tutoré) ; une approche plus globale intégrée du diplôme ; la nécessaire planification des séquences dans le ruban pédagogique. Une pédagogie active privilégiant les chantiers école, les études de cas. La conduite de projets tutorés sera encouragée.

La priorité donnée à la prise en compte du public apprenant ; le souci de sa promotion et de son insertion professionnelle seront soulignés afin d'aider les enseignants et formateurs à ne pas adopter une posture trop académique ou trop scolaire.

A l'occasion des restitutions, les travaux réalisés par groupes de spécialités : paysage, forêt et nature seront analysées collectivement. Les stagiaires pourront cerner le rôle qu'ils peuvent jouer pour favoriser la concertation pédagogique. La santé et sécurité dans les pratiques professionnelles seront abordées comme étant des points essentiels. Pour chacune des trois filières, des enseignants tuteurs experts des divers cycles aideront les groupes à formaliser leur progression pédagogique en vue des restitutions.

La démarche pédagogique adoptée s'articule autour :

- d'une mise en situation ;
- d'un tutorat avec des pairs référents ;
- de l'acquisition d'une culture de l'aménagement au sein de l'enseignement agricole avec ses déclinaisons propres à chaque secteur.

Ce regroupement privilégie le collectif, les échanges, discussions et confrontations de point de vues. Il doit favoriser l'interconnaissance et le travail en réseau.

Regroupement Zootechnie

Ce regroupement disciplinaire s'inscrit dans la continuité du «TUTAC régional regroupement de pairs» avec pour objectif d'aider les stagiaires à mieux appréhender le métier d'enseignant/formateur en zootechnie (dont hippologie équitation, aquaculture, animalerie et élevage canin félin).

Durant ces cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants sont abordés :

- prendre connaissance et s'approprier les textes officiels : les référentiels de diplômes, les notes de service et les documents d'accompagnement ;
- organiser son enseignement pour :
  - construire des progressions pédagogiques et des modalités d'évaluation en cohérence avec l'approche capacitaire et les attendus des référentiels de diplôme,
  - bâtir des séances en salle et sur le terrain,
- gérer la classe en favorisant la motivation des apprenants et leur autonomie dans les apprentissages ;
- s'initier à la didactique de la discipline zootechnie;
- préparer l'inspection contrôle (enjeux, modalités et attendus de l'inspection).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression, de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques d'enseignants confirmés, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports sur la pédagogie et la didactique. Un focus particulier sera opéré sur les travaux pratiques.
Une large place est aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Des consignes spécifiques seront envoyées aux stagiaires en amont du regroupement pour qu'ils déposent dans un espace collaboratif des traces témoins de leur activité qui pourront servir de support lors des travaux de groupes.

Regroupement ESC

Ce regroupement est conçu comme un espace d'échanges, de réflexion, de discussion et de préconisations autour des pratiques professionnelles et des spécificités de l'éducation socioculturelle.

Présentation de l'éducation socioculturelle :

- les fondamentaux historiques (école nouvelle, éducation populaire…) de cette composante de formation
  - temps d'enseignement et temps d'animation,
  - l'ESC et la dynamique collective (travailler en équipe, en partenariat, collaborer et coopérer…)
- les trois champs de l'ESC :
  - éducation à l'environnement social et culturel,
  - éducation artistique,
  - éducation à la communication humaine, à l'autonomie et à la coopération,

Didactique disciplinaire : les référentiels de formation et de certification (à partir des réalités observées et des questionnements).

- pédagogie et didactique de l'ESC : la mise en activité des apprenants au cœur des apprentissages.

Mise en œuvre pratique par des travaux de groupes ciblés, mise en commun et préconisations :

- structurer les enseignements autour des compétences et des capacités
- concevoir l'évaluation comme moteur des apprentissages et de la formation
- envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences
- bâtir une séance, choisir les supports adaptés.

En fin d'après-midi ou en soirée rencontre avec des enseignants d'ESC.

Regroupement AGRONOMIE – PRODUCTION VEGETALE

Ce regroupement disciplinaire à destination des enseignants et des formateurs a pour objectif d'aider les stagiaires à cerner les contours et les attendus du métier d'enseignant et de formateur en agronomie.

Durant ces cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants sont abordés :

- prendre connaissance et s'approprier les textes officiels ;
- identifier les acteurs locaux du système dans lequel l'enseignant/le formateur évolue : directeur d'EPL, directeur adjoint, coordinateur, président adjoint de jury, directeur d'exploitation, maîtres de stage, maîtres d'apprentissage… ;
- construire des progressions pédagogiques et des évaluations en cohérence avec l'approche capacitaire et les attendus des référentiels de diplôme ;
- bâtir des séances en salle et sur le terrain ;
- gérer la classe en favorisant la motivation des apprenants et leur autonomie ;
- intégrer dans sa pratique professionnelle les aspects réglementaires ;
- s'initier à la didactique de la discipline agronomie ;
- préparer l'inspection de contrôle (enjeux, modalités et attendus).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression, de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques d'enseignants confirmés, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports sur la pédagogie et la didactique. Une large place est aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Le travail initié pendant les cinq demi-journées se poursuivra par un temps d'échanges/bilan en juin 2023.

Les participants sont invités à apporter les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, notes de service, plan d'évaluation, documents d'accompagnement, progressions, évaluations, fiches de TP, supports d'apprentissage…

Regroupement MATHEMATIQUES

Pendant ces cinq demi-journées, les points suivants seront abordés :

- présentation du métier en s'appuyant sur le référentiel professionnel de compétences de l'enseignant
- l'évaluation en mathématiques, pilote de la formation :
    - s'approprier un référentiel de diplôme pour identifier les objectifs d'apprentissage ;
    - élaborer une séquence et des séances.
- mettre l'apprenant en situation active d'apprentissage :
    - élaborer un scénario pédagogique ;
    - gérer l'hétérogénéïté des apprenants ;
    - la place des TICE en mathématiques.
- gestion de la classe :
    - posture de l'enseignant ;
    - vade-mecum de situations classiques ;
    - s'intégrer à une équipe pédagogique.

Une information sera faite sur le déroulement et les enjeux de l'inspection que les contractuels auront au cours de la deuxième années d'exercice selon la procédure normale.

Regroupement DOCUMENTATION

Dès l'inscription au dispositif TUTAC, un espace de formation en ligne intitulée «TUTAC Documentation» est accessible aux stagiaires pour une durée de deux ans, via la plateforme acoustice (accompagnons le numérique éducatif) http://acoustice.educagri.fr/course/view.php?id=250. La clé d'auto inscription est **TUTACDOC**.

Les stagiaires seront prévenus de sa mise à jour par courriel.

Il contient les documents essentiels pour exercer l'ensemble des spécificités du métier de professeur documentaliste de l'enseignement agricole. Il permet d'échanger, d'être accompagné et de mutualiser des documents élaborés par les stagiaires (politique documentaire de l'EPLEFPA, projet pédagogique du CDI et son évaluation, règles de vie au CDI, comptes rendus de commission CDI, progressions pédagogiques, séquences, séances, évaluations formatives et certificatives, bilans annuels d'activités…).

Il comprend plusieurs parties. Des activités seront à réaliser avant le stage, pendant le stage et après le stage qui seront accessibles au fur et à mesure.

L'attention des stagiaires est attirée sur la nécessité, pour appréhender les spécificités du métier de professeur documentaliste**, de réaliser le parcours de formation « avant le stage »** qui met l'accent sur l'axe pédagogique au travers de :

- la **conception** et de la **réalisation** des **progressions pédagogiques ;**
- la **préparation** et de l'**animation** des **séances d'enseignement** ;
- la **conception** des **dispositifs et situations d'évaluations**.

Ces travaux préparatoires serviront largement aux échanges qui auront lieu pendant les cinq demi-journées de stage en présentiel.

Par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de référence des compétences numériques CRCN, les stagiaires devront disposer avec leur adresse mail professionnelle d'un compte sur le site PIX https://pix.fr/ et avoir testés leurs compétences numériques dans les cinq domaines et les seize compétences.
Arrêté du 2 mars 2020 relatif à la certification PIX du cadre de référence des compétences numériques dans les établissements scolaires de l'enseignement agricole

Pour la période en présentiel, les points suivants seront abordés :

- approfondir ses connaissances du métier de professeur documentaliste http://www.chlorofil.fr/cdi et de la discipline information-documentation dans l'enseignement agricole ; Gardiès, Cécile (Coord.). Enseigner l'information-documentation : guide pédagogique. Educagri éditions. Approches. 140p. ISBN **:** 979-10-275-01571 https://editions.educagri.fr/telechargement/5277-enseigner-l-information-documentation-pdf-9791027501571.html
- s'approprier les référentiels de diplômes de la 4ème au BTSA disponibles sur www.chlorofil.fr (référentiels professionnels, référentiels de certification et référentiels de formation) ainsi que les notes de service sur les modalités d'évaluation ;
- organiser son enseignement dans le cadre d'un module en lien avec les autres disciplines selon les filières ;
- élaborer une progression pédagogique, une séquence, une séance sur la base des référentiels ;
- évaluer par capacités, concevoir des évaluations formatives et certificatives.

Il est demandé aux stagiaires d'apporter un ordinateur portable et des ressources numériques ou numérisées : les référentiels ainsi que des exemples de progressions, de séquences et de séances, d'évaluations formatives et certificatives réalisés ou en préparation.

Des travaux de groupes, des temps d'échanges entre tous les participants seront organisés.

Les modalités de l'inspection de contrôle dans le cadre du maintien dans l'enseignement agricole seront précisées. Elle se déroulera normalement au cours de la deuxième année d'agent contractuel.

Une visite commentée du centre de documentation et d'information (CDI) et une présentation du CDI virtuel sur le site internet de l'établissement, l'espace numérique de travail, le portail documentaire seront réalisées.

Des échanges de pratiques avec les professeurs documentalistes de l'établissement d'accueil seront organisés.

Il est également recommandé de participer à des dispositifs complémentaires de formation de type MOOC ou formations ouvertes à distance comme :

- le **MOOC DOC & SIC** (Documentation et Sciences de l'Information et de la Communication) qui est proposé par l'ENSFEA par Mme Cécile GARDIES, Professeure de l'Enseignement Supérieur Agricole, Sciences de l'information et de la communication, Mme Isabelle FABRE, Professeure de l'enseignement supérieur agricole Sciences de l'information et de la communication. C'est un cours en ligne ouvert et massif alliant apprentissage traditionnel en ligne et apprentissage collectif : http://cdi.ensfea.fr/mooc-doc-sic
- **GAP Documentation** : http://documentation.ensfea.fr/

Regroupement
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMEDIA (TIM)

Il est demandé aux stagiaires d'apporter un ordinateur portable ou une tablette connectable à internet lors du regroupement disciplinaire.

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- présentation du vade-mecum (référentiel métier et compétences de l'enseignant, droits et obligations, siglier et vocabulaire spécialisé, rôles des professeurs principaux et coordonnateurs, typologie des situations d'enseignement, organisation spécifique aux TIM, cahier de textes numérique) ;
- s'approprier les référentiels de diplôme et les documents d'accompagnement de la 4ème au BTSA disponibles sur www.chlorofil.fr ;
- organiser l'enseignement d'un module ou d'une capacité : intégrer la préparation à la certification Pix ;
- élaborer une progression, une séquence sur la base d'un référentiel et d'un document d'accompagnement ;
- de la séquence à la séance : comment préparer une séance d'enseignement et l'animer ?
- observation et analyse d'une séance d'enseignement ;
- l'animation autour des TICE et la gestion du système informatique de l'établissement (axes 2 et 3 du métier de professeur TIM) ;
- évaluer, mettre en œuvre un formatif, un CCF, préparer une situation d'évaluation capacitaire ;
- les modalités et les attendus de l'inspection.

Un cours ouvert à distance via la plateforme de e-learning collaborative Acoustice (technologieMoodle) http://acoustice.educagri.fr/ intitulé «TUTAC TIM» sera accessible aux stagiaires inscrits au dispositif TUTAC entre fin septembre et mi-octobre 2022 en fonction de leur date d'inscription et à condition qu'ils possèdent et communiquent leur adresse mail educagri.fr ou autre aux organisateurs. Les stagiaires seront prévenus de l'ouverture du cours ouvert et des modalités d'accès à celui-ci par courriel.
Ce cours hybride comprend cinq onglets : présentation du dispositif, communication et forum, activités à réaliser avant le stage, activités à réaliser pendant le stage, activités à réaliser après le stage qui seront accessibles au fur et à mesure.

L'attention des stagiaires est attirée sur la nécessité, pour appréhender les spécificités du métier de professeur TIM**, de réaliser, dès ouverture et sans attendre le parcours de formation « avant le stage »** qui dure entre vingt-quatre et trente d'heure et qui met l'accent sur l'axe pédagogique au travers :

- de la **conception** et de la **réalisation** des **progressions pédagogiques ;**
- de la **préparation** et de l'**animation** des **séances d'enseignement** ;
- de la **conception** des **dispositifs et situations d'évaluations**.

Ces travaux d'amont serviront largement aux échanges qui auront lieu pendant les cinq demi-journées de stage en présentiel.

Cet espace permet aux stagiaires de consulter des documents et des signets essentiels pour l'exercice de leur métier d'enseignant TIM, de déposer et de partager des documents, de réaliser des activités, de déposer leurs travaux, d'échanger entre-eux et avec l'inspecteur et l'enseignant TIM de l'EPLEFPA support du regroupement disciplinaire via deux via deux forums, une salle de visioconférence et un pad, bref de se former de manière hybride (à distance et en présentiel avant, pendant et après le stage disciplinaire).

Cet espace restera donc ouvert tout au long de l'année scolaire et de la suivante et permettra aux stagiaires de pouvoir bénéficier d'un appui de l'inspection en TIM jusqu'à leur inspection de contrôle qui intervient normalement en seconde année. Il pourra en outre aussi être utilisé lors du second regroupement bilan de la première année au mois de juin 2023.

Regroupement EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- le référentiel de compétences professionnelles dans l'enseignement agricole articulé aux attentes professionnelles et engagement de l'enseignant dans son établissement ;
- les points «clé» des référentiels (cycle 4, CAPa, Bac pro, 2nde GT et Bac techno, Bac général, BTSA) ;
- l'Association Sportive, les EIE, les enseignements facultatif et optionnel, les SSEA, la semaine SDD ;
- les attentes de l'inspection ;
- les modalités de construction d'une leçon, d'un projet de classe, d'un projet de cycle ;
- la présentation du réseau EPS.

ANNEXE 4-b

Programme du regroupement spécifique pour les formateurs CFA CFPPA

Durant ces quatre demi-journées, seront abordés les points suivants **:**

- Le métier de formateur
  - La diversité des activités
  - La déontologie
- Le cadre spécifique dans lequel le formateur intervient
  - L'environnement de la FPC et de l'apprentissage : cadre réglementaire, partenaires
- L'alternance - l'individualisation - l'évaluation
- Des choix pédagogiques à intégrer dans le cadre d'une approche globale de la formation et de l'habilitation pédagogique

ANNEXE 4-c

Programme du regroupement des conseillers principaux d'éducation contractuels

Contexte et cadre de travail

- 1 - Le référentiel de compétence
- 2 - Les missions du CPE dans l'enseignement agricole public
- 3 - La politique éducative
- 4 - Les actions attendues

Le service éducation et surveillance

- 1 - Les enjeux du service
- 2 - Les différents acteurs
- 3 - La gestion du service éducation et surveillance

Éducation, autorité et sanction dans le cadre scolaire

- 1 – Le concept d'éducation
- 2 - L'autorité éducative
- 3 - La sanction éducative
- 4 - Le cadre légal de la procédure disciplinaire

Vie des apprenants

Les délégués élèves, le conseil des délégués le conseil de classe

- 1 - Les élections des délégués élèves
- 2 - Le conseil des délégués élèves
- 3 - Le conseil de classe

L'internat

- 1 - La sécurité
- 2 - La vie à l'internat
- 3 - La communication

ANNEXE 5

Demande d'inscription au dispositif TUTAC 2024
(Tutorat des nouveaux agents contractuels de l'enseignement public agricole)

L'agent contractuel remet cette fiche remplie au membre de la Direction de son établissement en charge de son inscription en ligne au dispositif TUTAC http://inscription.tutac.educagri.fr
Cette fiche facilitera l'inscription si l'agent et la Direction ne peuvent pas la réaliser ensemble.
Les contractuels qui s'inscrivent sont automatiquement convoqués au regroupement régional de pairs organisé par leur Délégué régional à la formation continue (DRFC), sont automatiquement inscrits à l'espace Resana « TUTAC » et recevront automatiquement les identifiants et les codes individuels leur permettant de suivre le parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en EPL ».

Nom : *(Obligatoire)*	**Prénom** : *(Obligatoire)*
Date de naissance : *(Obligatoire)*	**Matricule RenoiRH :** *(Pour les ACEN)*
Téléphone mobile de l'agent :	**Mail professionnel :** **…….@educagri.fr** Si vous n'en disposez pas encore, pensez à en faire la demande rapidement auprès de votre Gestionnaire Local Agricoll (GLA). Cette adresse vous permettra d'avoir accès à l'espace Resana «TUTAC» ainsi qu'à d'autres vous concernant.
Diplôme le plus élevé (NOM) : **Spécialité** :	**Date d'entrée dans l'enseignement agricole :**
Statut *(cochez la case correspondante)* ☐ Contractuel d'Etat (ACEN) ☐ Contractuel régional (ACER) ☐ Contractuel établissement (ACB)	**Fonction** *(cochez la case correspondante)* ☐ Enseignant ☐ Formateur ☐ Conseiller principal d'éducation (CPE)
Temps de travail en % :	**Motivation de la demande : T1 « Adaptation immédiate au poste de travail »**

Discipline et classes confiées

Discipline enseignée	*Cycle de formation*	*Cadre d'activité : FI (lycée) – FC (CFPPA) – FA (CFA)*	*Nombre d'heures hebdomadaires*

Inscription aux divers regroupements

Ce choix va entraîner une convocation et l'organisation de votre hébergement et restauration afin que vous n'ayez pas à avancer les frais.

<table>
<tr><th>Regroupement pédagogique et didactique (enseignants)
(Un seul choix est possible car tous ces regroupements ont lieu en même temps du 14/11 à 14h au 16/11/2023 à 16h).</th><th>Regroupement pour les formateurs CFA / CFPPA
(Un seul choix est possible)</th><th>Regroupement des CPE</th></tr>
<tr><td>□ Agronomie – Productions végétales</td><td rowspan="3">□ Regroupement 1 à distance
du mardi 26 novembre 14h au jeudi 28 novembre 12h</td><td rowspan="3">□ EPLEFPA Castelnau-le-Lez (34)

du mardi 19 novembre 2024 à 14h

au jeudi 21 novembre 2024 à 16h</td></tr>
<tr><td>□ Allemand ou Anglais ou Espagnol</td></tr>
<tr><td>□ Aménagement : aménagements paysagers / gestion des espaces naturels / gestion forestière</td></tr>
<tr><td>□ Biochimie – Microbiologie – Génie des procédés des industries agroalimentaires</td><td rowspan="3">□ Regroupement 2 à distance
du mardi 03 décembre 14h au jeudi 05 décembre 12h</td></tr>
<tr><td>□ Biologie – Ecologie</td></tr>
<tr><td>□ Documentation ou Technologies de l'information et de la communication</td></tr>
<tr><td>□ Education Socio-Culturelle</td><td rowspan="7"></td><td rowspan="14"></td></tr>
<tr><td>□ Education Physique et sportive</td></tr>
<tr><td>□ Français – Philosophie</td></tr>
<tr><td>□ Histoire – Géographie</td></tr>
<tr><td>□ Mathématiques</td></tr>
<tr><td>□ Physique – Chimie</td></tr>
<tr><td>□ Sciences et techniques horticoles ou Viticulture Œnologie</td></tr>
<tr><td>□ STE / Agroéquipements NORD (LEGTA Le Neubourg)</td><td rowspan="8">EN CAS D'ATTEINTE DU NOMBRE MAXIMAL DE PARTICIPANTS SUR UNE SESSION, VOUS DEVEZ INDIQUER UN SECOND CHOIX</td></tr>
<tr><td>□ STE / Agroéquipements SUD (LEGTA Carcassonne)</td></tr>
<tr><td>□ SESG / Gestion de l'entreprise ou gestion de l'environnement</td></tr>
<tr><td>□ SESG / Gestion commerciale</td></tr>
<tr><td>□ SESG / Economie familiale et sociale</td></tr>
<tr><td>□ Zootechnie y compris : aquaculture / animalerie / hippologie / élevage canin et félin</td></tr>
<tr><td>□ Aucun regroupement disciplinaire ne me concerne</td></tr>
</table>

Les frais de stages liés aux regroupements disciplinaire et conseillers principaux d'éducation contractuels sont remboursés par Institut Agro Dijon/DIRED :

- les frais d'hébergement et de restauration, **pendant le stage**, sont payés directement aux prestataires par Institut Agro Dijon/DIRED : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent, et ***s'il confirme sa participation via le lien (SPHINX) envoyé sur son adresse educagri***, la réservation de l'hébergement est faite pour lui (il n'a donc pas le choix).
- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés selon les décrets en vigueur par Institut Agro Dijon/DIRED après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a confirmé sa participation.

ANNEXE 6

Contacts

Pour les regroupements nationaux :

IAD / DIRED : Mathilde BERNARD, cnpr-admintutac@agrosupdijon.fr, 04 73 83 72 07

Pour les regroupements régionaux : Listes des délégations régionales à la formation continue du MASA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MASA	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	**Elsa TARAGO** elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargés de formation : Laetitia COUVERT Francis SABIN Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 92 Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 77 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	**Sylvaine RODRIGUEZ** sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise PICOT Chargée dui suivi financier et de TUTAC/AE : Nathalie VICAIRE	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon Tél : 03 39 59 40 47 Tél : 03 39 59 40 45 Tél : 03 39 59 40 40
BRETAGNE	**Marion TOULOUSE** marion.toulouse@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY	DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	**Mathilde GUERTIN** mathilde.guertin@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Assistante : Claire JANVIER-LANGLOIS	DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 40 21
CORSE	**Cécile CLAUS** cecile.claus@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74
GUADELOUPE	**Gabrielle ECHARD-LEBLANC** **DRFC et RLF** gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81
GRAND-EST	**Isabelle DE MAURAIGE** isabelle.de-mauraige@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr Assistants : Stéphanie DESZEZ et Alain GILLET Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25 Tél : 03 26 66 20 16 et 20 21 Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 66
GUYANE	DGTM Guyane **Nayla RICHARD** nayla.richard@guyane.pref.gouv.fr dga-drh-formation@guyane.pref.gouv.fr Leslie PIERRE-FANFAN – gestionnaire formation leslie.pierre-fanfan@guyane.pref.gouv.fr DGTM Guyane/DEAAF - DRFC (EPLEFPA de Matiti): Marie-Ange ROSNEL marie-ange.rosnel@guyane.pref.gouv.fr	Tél :05 94 39 81 17 Tél :05 94 29 63 03

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MASA	
HAUTS-DE-FRANCE	**Sylvie-Anne REMY** sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Charlotte PRUSSE Assistant : Simon TARRATTE	DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39
ILE-DE-FRANCE	Agents de l'enseignement agricole : **Nathalie LEDAIN** Pour les agents de la DRIAAF et des DDI : formco-ea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr Agents DRIAAF et DDI : Thierry DUCLOS, Préfecture de région sgc-sgamm-formation-agriculture@paris.gouv.f	 Tél :01 82 52 46 25 Tél :07 63 56 23 81
MARTINIQUE	**Chantal BOURBON** chantal.bourbon@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 50
MAYOTTE	**Emilie BOURGEOIS** DAAF Mayotte – Volet enseignement agricole emilie.bourgeois@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél :06 39 67 86 82
NORMANDIE	**Véronique LEFEBVRE** veronique.lefebvre@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 32 18 95 23 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE-AQUITAINE	**Sandrine CHATENET** drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjoint au délégué : Thomas LAMONNERIE Assistant : Denis ROHOU	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 87 79 84 56 Tél : 05 87 79 84 61
OCCITANIE	**Mireille BASSOU** mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjoint : Frédéric MOUTOUH Assistante : Hélène ECHEVARRIA (Toulouse) Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier) Assistant : Aurélien CARRANZA	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 04 67 10 19 12 Tél : 05 61 10 62 66
PAYS-DE-LA-LOIRE	**Bérengère KIRION** berengere.kirion@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistantes : Françoise CASSARD	DRAAF Pays de la Loire (Nantes) Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 72 12
PROVENCE–ALPES–CÔTE D'AZUR	**Claire SAEZ** claire.@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistantes : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) 06 88 27 87 82 Site Avignon 06 68 98 97 90 Site Marseille 04 13 59 36 33 et 36 41
REUNION	**Elodie SAVIGNAN** elodie.savignan@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DAAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 88 53 Tél : 02 62 30 89 47

Mise à jour le 06/05/2024

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/

SYNTHESE DES PROCEDURES MISES EN ŒUVRE PAR LES DIFFERENTS ACTEURS DU DISPOSITIF TUTAC

ANNEXE 7

Le SRFD/SFD informe et rappelle aux chefs d'établissement l'importance du dispositif TUTAC et s'assure de la bonne diffusion des informations

L'établissement d'enseignement	Institut Agro Dijon/DIRED	DRFC
Inscription de l'agent		
- Accueille l'agent et le met en relation avec les personnes ressources de l'établissement. - Désigne un enseignant chargé de conseiller et d'informer l'agent. - Demande, au gestionnaire local Agricoll (GLA), la création de l'adresse EDUCAGRI de l'agent. - Procède à l'inscription au dispositif TUTAC de l'agent par voie électronique en veillant à ce que les informations soient complètes et précises. - Invite l'agent à faire dès son arrivée le parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste dans un EPLEFPA ». - Organise un temps d'échange avec l'agent en fin de parcours.	- Envoie aux ACEN recrutés les informations concernant le dispositif TUTAC. - Réceptionne la candidature. - Inscrit l'agent à l'espace Resana TUTAC ainsi qu'à la plateforme de formation à distance et leur transmet les codes et identifiants du parcours à distance « Accueil pour une prise de poste dans un EPLEFPA ». - Envoie un classeur TUTAC papier aux inscrits. - Transmet chaque semaine le tableau récapitulatif des inscriptions aux DRFC, à la DGER ainsi qu'à IA Eduter/Ingénierie - Fait un rappel aux établissements d'enseignement agricole pour les agents recrutés et non-inscrits.	- Transmets aux RLF des établissements de sa région les informations sur le dispositif TUTAC
Regroupement régional de pairs		
- Met tout en œuvre pour que l'agent participe au regroupement régional. - Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires.	Fournit la liste des inscrits aux DRFC.	- Assure l'organisation administrative et logistique du regroupement en région, en particulier : o l'élaboration du programme selon l'annexe 3 ; o les **invitations/convocations ;** o les **remboursements des frais de déplacement** des stagiaires **sur présentation des justificatifs ;** o **la commande et le paiement** des frais liés àl'hébergement et à la restauration. - **Rappelle aux stagiaires la nécessité de s'inscrire aux regroupements disciplinaires** émis lors de **l'inscription** Transmet **un bilan du regroupement par enquête** à la DGER/DAT avant le ***15 novembre***

Regroupements nationaux spécifiques : pédagogique et didactique, formateurs CFA-CFPPA et regroupement des CPE contractuels		
L'établissement d'enseignement	**Institut Agro Dijon/DIRED**	**DRFC**
- Met tout en œuvre pour que l'agent participe aux regroupements nationaux - Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires.	- Organise la logistique en accord avec les inspecteurs, les établissements d'accueil du regroupement et les DRFC, établit un conventionnement avec les lieux d'hébergement et de restauration. - Convoque les agents inscrits. - Demande aux agents inscrits de **confirmer leur participation via l'envoi sur leur adresse educagri d'un questionnaire dématérialisé (SPHINX)**. - Réserve les nuits d'hôtel et les repas **pour les agents inscrits ayant confirmé leur participation** (inscription ferme) - Fournit la liste des inscrits aux DRFC. - Transmet les listes d'émargement aux inspecteurs. - Récupère les listes d'émargement signées transmises par les inspecteurs. - Assure le remboursement des frais de déplacement des stagiaires après réception des justificatifs selon les décrets en vigueur. - Assure la mise à jour de RenoiRH Formation et d'un tableau de suivi pour les ACB suite à la participation des agents à ces regroupements. - Transmet un bilan des regroupements à la DGER/DAT	